

20 septembre 2021

## Accès aux soins pour tous : le Département de l'Essonne intensifie son action

Pleinement engagé dans la lutte contre la désertification médicale depuis 2015, le Département de l'Essonne a mis en place plusieurs mesures pour attirer les professionnels de santé et pour faciliter l'accès aux soins : aides à l'installation, bourses d'étude, soutien à la réalisation de structures d'exercice collectif de santé, acquisition de cabines de téléconsultation. En complément de ces dispositifs, l'assemblée départementale a décidé de soutenir les collectivités territoriales et EPCI qui souhaitent implanter des solutions de télémédecine mobiles ou non mobiles sur leur territoire.

Le Département a approuvé sa politique départementale de santé 2019-2023 en février 2019. Sa première ambition est d'améliorer l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Région Ile-de-France, les intercommunalités et les communes essonniennes.

Pour mener à bien ces objectifs, le Département a déjà mis en place plusieurs dispositifs :

- aides individuelles à l'installation des professionnels de santé (une quinzaine de professionnels déjà soutenus) ;
- bourses d'étude et de projet professionnel aux internes de médecine générale s'engageant à exercer 5 ans en Essonne à l'issue de leur cursus ;
- soutien à la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaire : **plus de 20 structures aidées pour un montant cumulé de plus de 4,5 millions d'euros de subventions entre 2015 et 2020,**
- **achat de deux cabines de téléconsultation** pour offrir aux habitants un nouveau service sur deux sites départementaux : Maison de l'Habitat (MDH) à Evry-Courcouronnes et Maison de l'Essonne (MDE) de Brétigny-sur-Orge.

Plusieurs communes ont également manifesté leur volonté de s'équiper en cabines de téléconsultation et sollicité le soutien financier du Département. Certains professionnels de maisons de santé souhaitent également s'équiper, par l'intermédiaire de la commune,

de matériels pour pratiquer la télémedecine dans les locaux de la maison de santé pluridisciplinaire ou directement au domicile de leurs patients.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, les élus ont approuvé de nouveaux investissements éligibles au soutien du Département en matière de télémedecine, lors de l'assemblée départementale du lundi 20 septembre 2021 :

- **équipements non mobiles (cabines de téléconsultation) ;**
- **équipements mobiles (chariots, malles, objets portatifs)** pour les consultations dans les structures d'exercice collectif de santé ou au domicile des patients.

L'objectif est notamment d'encourager le déploiement d'une dizaine de centres de télémedecine supplémentaires, répartis dans chaque EPCI, afin de garantir un premier maillage homogène du territoire.

En complément des aides de la Région, **le Département subventionnera donc ces investissements à hauteur de 20% des dépenses** (hors taxes), avec un montant de subvention maximum de 20 000 euros.

**Contact presse : Luce Margonty**

[lmargonty@cd-essonne.fr](mailto:lmargonty@cd-essonne.fr) / 06 08 10 50 84

